

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération N° DE_020_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	26	33
Date de la convocation : 07/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
33	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES (CC du Limouxin).

Présents : Pierre BARDIES (CC du Limouxin), Philippe ANDRIEU (CC du Limouxin), Jean-Louis ARIBAUD (Carcassonne Agglo), Didier BUXEDA (CC du Limouxin), Pierre DURAND (CC du Limouxin), David FERNANDEZ (CC Pyrénées Audoises), Jacques GALY (CC Pyrénées Audoises), Jean-Régis GUICHOU (Carcassonne Agglo), Francis MAGDALOU (CC Haute Ariège), Francis SAVY (CC Pyrénées Audoises), Christian DUBUC (CC Haute Ariège), Georges BENNAVAIL (CC Pyrénées Audoises), Alain CHANAUD (CC Pyrénées Audoises), Rose-Marie MANAUD (CC Pyrénées Audoises), Yves RAYNAUD (CC Pyrénées Audoises), Aimé MUNOZ (CC du Limouxin), Marie-Christine PALOMINO (CC du Limouxin), Martine CLERGUE (Carcassonne Agglo), Raynald LAUMONT (Carcassonne Agglo), Thierry LECINA (Carcassonne Agglo), Jean-Pierre THILVERT (Carcassonne Agglo), Paul PAINCO (CC Piège Lauragais Malepère), Alain BOUILLE, Jean-Jacques LAIRE (CC Lézignanais Corbière Minervois), Dominique LAPORTE (CC Pyrénées Catalanes), Patrice GAUX (CC Pyrénées Catalanes)

Représentés : Jean-Louis CARBONNEL (CC du Limouxin) représenté par Aimé MUNOZ (CC du Limouxin), Alain COSTES (CC du Limouxin) représenté par Pierre DURAND (CC du Limouxin), Michel GARCIA (CC Pyrénées Catalanes) représenté par Patrice GAUX (CC Pyrénées Catalanes), Daniel ALBERT (CC du Limouxin) représenté par Didier BUXEDA (CC du Limouxin), Jean LAFFONT (CC du Limouxin) représenté par Alain BOUILLE, Nicole SOCQUET-JUGLARD (CC du Limouxin) représentée par Pierre BARDIES (CC du Limouxin), Jean-Marc WAGNER (CC du Limouxin) représenté par Marie-Christine PALOMINO (CC du Limouxin)

Absents et Excusés : André CALVET (CC du Limouxin), Daniel MARIN (CC Pyrénées Catalanes), Michel POUDADE (CC Pyrénées Catalanes), Anthony SANCHEZ (CC Pyrénées Audoises), Sege BELARD (CC du Limouxin), Francis PAGES (CC du Limouxin), Christophe BARBIER (Carcassonne Agglo), Rolland MAZET (Carcassonne Agglo), David N'DIAYE (Carcassonne Agglo), Brigitte ORTEGA (Carcassonne Agglo)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe ANDRIEU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et élections des vice-présidents

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau et des vice-présidents en date du 18/05/2026 ;

Vu la délibération n°DE_019_2026, en date du 18/05/2026, portant élection de Pierre BARDIES en qualité de Président ;

Les dispositions légales sont fixées par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables »

Monsieur le Président propose la composition des vice-présidents comme suit et rappelle que sont éligibles uniquement les délégués titulaires.

Il vous est proposé la composition suivante :

- Monsieur le Président
- 8 Vice-Présidents

Fonctions	Nom	Prénom
1er vice-président	BUXEDA	Didier
2ème vice-président	ARIBAUD	Jean-Louis
3ème vice-président	CARBONNEL	Jean-Louis
4ème vice-président	COSTES	Alain
5ème vice-président	DURAND	Pierre
6ème vice-président	FERNANDEZ	David
7ème vice-président	GALY	Jacques
8ème vice-président	GUICHOU	Jean-Régis

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Comité Syndical décident de fixer le nombre de vice-présidents à 8.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES
Président de séance

Philippe ANDRIEU
Secrétaire de séance